

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Bernay

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme LE COCQ Gisèle, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 10</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/06/2024
Mme BASSET Florence, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 08</i> <i>par ancienneté</i>	2	01/06/2024
Mme BOUCARD Fabienne, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	3	01/06/2024
M. COIGNARD Christophe, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 10</i> <i>par ancienneté</i>	4	01/06/2024
Mme HALBOUT Sandrine, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 10</i> <i>par ancienneté</i>	5	01/06/2024
M. MARTEL Anthony, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	6	01/06/2024

Total promouvables : 33

Nombres d'hommes : 13

Nombre de femmes : 20

Total promus : 6

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 4

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

signé électroniquement le 29/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de Bernay

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme CHOPIN Jessica, <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/06/2024
Mme LECABLE Corinne, <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 10</i> <i>par ancienneté</i>	2	01/06/2024

Total promouvables : 10

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 7

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

signé électroniquement le 29/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

